



**Groupe des Entrepreneurs
du Bâtiment et des Travaux
Publics – a.s.b.l.**
7 rue Alcide de Gasperi •
L-1615 Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale:
BP 1304 • L-1013 Luxembourg
Tél: 43 60 24 • Fax.: 43 23 28
E-mail: group.entrepreneurs@fedil.lu
Internet: www.groupelement.lu



**Fédération des Entreprises
Luxembourgeoises de Construction
et de Génie Civil – a.s.b.l.**
2 Circuit de la Foire Internationale •
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale:
BP 1604 • L-1016 Luxembourg
Tél.: 42 45 11-1 • Fax. : 42 45 25
E-mail: info@fda.lu
Internet: www.fda.lu

Secteur du bâtiment

Le patronat mise sur le dialogue ouvert et constructif

**Pour une convention collective adaptée au secteur
et des mesures efficaces contre le dumping des prix**

Dans le contexte des négociations concernant la nouvelle convention collective dans le secteur du bâtiment, nous tenons à préciser les points suivants :

- Le patronat n'a pas quitté la table des négociations et il mise toujours sur le dialogue avec ses partenaires sociaux. Ces échanges devraient toutefois se faire dans le cadre de négociations bilatérales et ne pas être menés en public et dans la presse. Nous privilégions un dialogue constructif et ouvert avec les syndicats et il nous importe de trouver une solution dans l'intérêt du personnel.
 - L'introduction de journées de douze heures n'est pas et n'a jamais été une revendication du patronat.
 - Les efforts du patronat en matière de flexibilisation ont pour seul objectif de pouvoir travailler une heure quotidienne supplémentaire en cas de conditions météorologiques favorables. Ce qui serait aussi dans l'intérêt des employés, dont la santé et le bien-être ne sont pas négligés par le patronat. Bien au contraire !
 - Les employeurs consentent des investissements conséquents dans la formation continue de leurs ouvriers. Ainsi, plus de trois millions d'euros sont investis chaque année dans la formation, notamment dans le domaine de la sécurité.
 - Des carnets de commandes bien pleins n'impliquent pas forcément une croissance de la rentabilité. D'ailleurs, le secteur est confronté à une nette tendance de dumping des prix. En effet, les entreprises doivent faire face à un nombre croissant de concurrents qui ne respectent pas les réglementations et/ou qui exploitent leur personnel de façon inacceptable. Début 2017, le patronat – ensemble avec syndicats – a adressé un courrier au ministre du Travail pour attirer son attention sur ce problème de concurrence déloyale et de dumping social et pour réclamer des contrôles renforcés – sans aucun résultat jusqu'à ce jour.
 - Le patronat plaide pour une convention collective adaptée au contexte économique du secteur du bâtiment. Ainsi, les employeurs ont proposé les mesures suivantes : une augmentation linéaire des tarifs de 2,1 % (0,7% par an) ainsi qu'une prime de 100 euros par année en faveur des quelque 18 000 employés concernés par la convention collective. A elle seule, cette prime d'un total de 300 euros équivaut à un volume financier de 5,4 millions d'euros sur trois ans.
-